

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

L'autre virus

Les portes s'ouvrent, les heures dehors s'allongent, un jour, peut-être bientôt, tomberons-nous le masque. La vaccination fait espérer un recul du virus. Il souffle une légère brise de liberté mais pourtant... Le fond de l'air est vicié d'une autre

pestilence. Cette difficile et longue période, pour les jeunes comme pour les personnes âgées, pour les salarié-es surmobilisé-es comme pour celles et ceux licencié-es, devrait nous solidariser pour construire ce monde d'après que nous espérons. Alors que les questions de justice sociale et les urgences en termes de changement climatique et de biodiversité devraient être au cœur des

préoccupations, ce sont les pires des idées, celles de la division et de l'exclusion, qui viennent gangrener le débat public en cette période d'élections régionales et départementales.

Nous ne pouvons dénoncer et nous soulever contre la montée des idées de l'extrême droite sans nommer la responsabilité évidente des gouvernements des dernières décennies qui, par leur choix politiques privilégiant le seul dogme économique libéral, ont bradé les politiques sociales et démocratiques. Les lois « sécuritaires », celles qui stigmatisent une partie de nos concitoyen-nes, sont déjà des reculs considérables qui rendent grotesques les agitations indignées face au projet du RN de celles et ceux qui les ont votées. Elles font peser la suspicion sur tout un tissu associatif qui depuis des années pallie aux manquements de l'État, et reste souvent le seul lien social sur des territoires

Dispensé de timbrage

déposé le 17 juin 2021

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2-3 L'enseignement agricole public en 44
- p 4-5 Misère de la médecine de prévention
- p 5 Université d'Été des Mouvements Sociaux
- p 6-7 Action AESH
- p 7 Stage intersyndical violences faites aux femmes
- p 8 Quelle sortie de crise dans les services publics ?

abandonnés par les politiques publiques. L'heure est à la surenchère, laissant ainsi l'extrême droite politique comme médiatique décider de ce qui doit faire discussion et projets. Les programmes des candidat-es aux élections régionales en vont jusqu'à oublier quelles sont les compétences devant être mises en œuvre pour les citoyen-nes : l'obsession sécuritaire a pris le pas sur

la formation professionnelle, sur la culture, sur le tourisme, sur le développement économique ou le fonctionnement des lycées, sur les enjeux de transition écologique. Leur responsabilité est immense, car en faisant ainsi ils font progresser voire gagner l'extrême droite, offrant une victoire sans urne au parti qui en porte l'idéologie. Et qui n'a ainsi plus besoin de bouger pour mettre en œuvre son projet de haine, les autres s'en chargeant pour lui.

Face aux idées de l'extrême droite, et pour refuser ce monde de rejet, de méfiance et d'atteinte aux libertés et à la justice dont nous ne voulons pas, il nous faut expliquer au plus près des salarié·es les conséquences et les reculs en termes de droit du travail, de droits des femmes, de protection de la planète, de recul des services publics... que portent

ces idées. La section départementale, engagée dans le 12 juin, fait de cette date une étape et a décidé d'inscrire ce combat dans la durée. Car notre place n'est pas dans le calendrier électoral, et pour s'opposer aux extrêmes droites il faut inventer d'autres formes de mobilisations : débats, stages, meetings... Les reculs partiels sur la loi dite de sécurité globale sont le fruit de nos mobilisations, syndicats et associations, et de notre volonté à porter le débat dans la rue auprès des citoyen·nes. Il est donc important que ce combat d'idées s'inscrive dans la durée et dans le quotidien de celles et ceux qui sont inquiets de l'état du monde, pour mettre à jour et à bas l'imposture.

Catherine TUCHAIS et Bernard VALIN

L'enseignement agricole public en Loire-Atlantique

Avec seulement 12 % des effectifs, l'Enseignement Agricole Public ne pèsent pas lourd dans le paysage agricole du département de la Loire-Atlantique.

Un peu d'histoire

Selon les lois de 1960-62 de Michel Debré et Edgard Pisani, chaque département devait être doté d'un lycée agricole, associé à plusieurs collèges. Il faudra attendre 1987 en Loire-Atlantique pour voir cette loi enfin appliquée avec la construction d'un lycée sur la commune de Saint-Herblain. C'est la conjonction d'éléments favorables qui a permis la naissance du lycée : la Chambre d'Agriculture est présidée par Henri Baron qui avec d'autres paysans appartenant à ce qui deviendra la Confédération Paysanne, la mairie de Saint-Herblain est d'accord pour fournir un espace de 35 hectares, le Ministère d'Edith Cresson est moins sensible aux sirènes de la FNSEA et la demande d'un lycée départemental est forte de la part de certains « formateurs » dans les antennes CFA ou CFPPA du département qui sont rattachées au LARY (Lycée Agricole de la Roche sur Yon.

Mais aujourd'hui encore, son implantation dans le monde agricole n'est pas achevée puisqu'elle ne permet toujours pas de pouvoir dispenser la formation Bac pro CGEA, formation qui délivre la

capacité agricole et donc l'accès aux aides. Successivement appelé Lycée Agricole de Loire-Atlantique, puis lycée Jules Rieffel, il est devenu Etablissement Public Local Nantes Terre Atlantique depuis 2015. C'est en effet la nationalisation du Lycée Privé Horticole du Grand Blottereau à l'est de Nantes en 2014, après une longue bataille menée par le SNETAP-FSU et la CGT-Agri, qui a donné naissance à cet établissement public. Malgré tout, Nantes Terre Atlantique a beaucoup de mal à rivaliser avec les établissements privés agricoles (Derval, Briacé, Ancenis, Le Pellerin) et le réseau très important des Maisons Familiales et Rurales (MFR).

Aujourd'hui cet établissement est donc composé d'un lycée général et technologique (le lycée Jules Rieffel, site de Saint-Herblain) avec des formations bac technologique (STAV) et bac général et deux BTS ; d'un lycée professionnel (le Grand Blottereau dans le parc du même nom) avec des formations autour de l'horticulture et du paysage en CAP, Bac pro et BTS ; d'un CFA sur le site de Saint-Herblain avec aussi des formations en horticulture et paysage mais aussi en agroalimentaire allant du CAP au Bac pro, au BTS et à la licence ; d'un CFPPA (Centre de formation pour adultes à Nozay et Saint-Herblain) et d'un tout nouveau centre avec un atelier technologique qui

L'enseignement agricole public en Loire-Atlantique (suite)

regroupe trois structures d'insertion (le maraichage, la transformation de légumes et le forestier). A cet ensemble, il ne faut pas oublier que dans le lycée Olivier Guichard à Guérande il existe aussi des formations agricoles, horticoles et aquacoles en initiale et en apprentissage.

C'est donc en tout plus de 1000 jeunes et moins jeunes qui poursuivent des formations dans cet établissement et ses différents sites.

La difficulté de faire exister une autre agriculture

Les premiers arbitrages de Julien Denormandie ministre de l'Agriculture en cette fin mai 2021 sur la nouvelle Politique Agricole Commune ne laissent présager rien de bon. La PAC même si elle se donne des couleurs vertes avec ses écorégimes reste fidèle à l'agroindustrie. Depuis plus de 20 ans, le lycée agricole travaille en bio dans ses jardins d'insertion, pense le paysage avec des personnes comme Gilles Clément, a inscrit l'Agenda 21 dans son projet d'établissement et poursuit des relations avec la Confédération Paysanne dans le cadre de la CIAP (Coopérative d'Installation d'une Agriculture Paysanne), mais il a toujours beaucoup de difficultés dans ses formations à contrecarrer la politique agricole soutenue par la FNSEA et son Ministère d'Agriculture. Pourtant la demande sociétale d'une alimentation locale et de qualité est de plus en plus importante. La rencontre nationale dans la ferme des petits-enfants Baron à Fercé le 25 février lors de l'initiative conjointe du collectif *Plus jamais ça*, où étaient bien représentés la FSU de Loire Atlantique, a permis de poser clairement ces questions tant sur le plan social, environnemental qu'économique. Il y a donc une double urgence à dépasser ces orientations libérales car d'une part le renouvellement des paysans n'est pas, loin sans faut assuré, mais d'autre part l'orientation prise par l'agriculture s'écarte de plus en plus des nécessités sociales et environnementales.

Un ministère de l'Agriculture aux ordres de Blanquer

Contrairement à ce qui a pu exister, notre Ministère de tutelle n'a plus aucune marge de manœuvre dans son fonctionnement. Toute nouvelle action, réforme, circulaire est dictée par Bercy ou

Grenelle, ce qui entraîne des pertes de DGH (Dotation Globale Horaire) importantes et donc de postes. Les nouveaux programmes laissent la part belle aux heures non affectées laissant le libre arbitre aux directions locales de plus en plus souveraines. La tendance expérimentée pendant cette crise sanitaire se confirme avec la réforme du Bac Pro où la part du CCF (contrôle en cours de formation) va encore augmenter. Cette période de crise sanitaire a malheureusement très bien illustré tous ces dysfonctionnements avec des notes de service qui se contredisent et qui ont méprisé totalement le travail des collègues et des élèves.

Cette non politique menée par le Ministère d'Agriculture repose plus que jamais la question de l'intégration de l'Enseignement Agricole à un service public de l'Éducation. En 2007, le Syndicat National de l'Enseignement Agricole Public (SNETAP), avait adopté à la majorité, un mandat pour le rattachement de l'Enseignement Agricole à un ministère unique de l'Éducation.

Pour le lycée Jules Rieffel cette question peut peut-être se poser plus rapidement mais d'une manière différente puisque depuis deux ans l'idée de mettre en route un lycée mixte (EN/Agri) est questionnée. En effet pour désengorger les lycées de l'ouest de la métropole nantaise, la Région ainsi que la DRAAF et le Rectorat ont commencé à réfléchir à ouvrir des classes EN dans l'enceinte de l'établissement.

Le SNETAP44, des liens à renforcer avec la FSU44

Les dernières actions ont montré toute l'importance des liens à faire vivre entre nos organisations. Que ce soit lors de la lutte contre la réforme Blanquer où nous avons pu recevoir nos collègues de l'EN au cours d'une soirée au lycée, ou à Fercé en février dernier ou bien lorsque la FSU nous a accompagnés au tribunal administratif pour faire reconnaître la médecine de Prévention au Ministère d'Agriculture, à chaque fois les échanges ont été profitables pour toutes et tous. Alors même si cette année de crise a nuit gravement à l'action collective, de nouvelles rencontres doivent et peuvent se mettre en place.

Michel DECHA



Les bleus de la santé au travail

Misère de la médecine de prévention dans les services publics

Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader sous l'effet des baisses d'effectifs, des externalisations, des réformes territoriales, et alors que la situation sanitaire liée au COVID a particulièrement exposé les salarié·es dont les agent·es publics (soignant·es, enseignant·es, agent·es territoriaux...), la situation de la médecine de prévention dans les fonctions publiques, comme la médecine du travail dans le secteur privé, ne cesse de se dégrader et les manques demeurent, criants.

Rien...

L'action du SNETAP des Pays de la Loire le 11 mai dernier au tribunal administratif de Nantes pour dénoncer l'absence de médecine de prévention dans l'enseignement agricole public (*voir encart ci-contre*) a mis en lumière une situation qui se révèle être plus la règle que l'exception dans notre département comme sur tout le territoire. Les personnels de l'éducation nationale en Loire Atlantique n'ont ainsi plus de médecine de prévention depuis 5 ans. Les deux pauvres postes prévus pour l'ensemble des agent·es ne sont pas pourvus et les demandes de rendez-vous restent sans réponse ou renvoyées vers les assistant·es sociales, déjà submergé·es dans leurs propres domaines d'intervention et dont ce n'est pas la compétence.

... ou presque

A l'université, il y a deux médecins et médiennes et une infirmière pour presque 4000 agent·es. De fait, le personnel de ce service est de plus en plus débordé par les sollicitations liées au handicap des collègues (aménagement des postes de travail) et surtout par les signalements liés au mal-être au travail et au harcèlement. Alors ils écoutent, font des signalements mais... rien ne se passe. Cette pénurie dans les services de médecine de prévention est à l'image de la pénurie générale de

médecins et médiennes du travail pour l'ensemble des salarié·es (4 858 médecins et médiennes du travail pour 18 millions de salarié·es dans le secteur privé en 2018).

Dans les autres services publics du département, l'insuffisance de recrutement direct a été pallié par le recours à des prestataires extérieurs (Emploi Travail et Solidarité, Intérieur...) et la mutualisation (Centre de gestion des collectivités locales). Ces « réponses » sont des choix politiques porteur d'une conception de la « gestion RH » (turn-over, éloignement des conditions et des organisations de travail des personnels) et des fonctionnements des services publics (externalisation et économies budgétaires). Le constat reste le même : les personnels ne disposent pas d'une médecine du travail digne de ce nom – ou d'une médecine du travail tout court.

Une seule politique : la gestion de la pénurie

En septembre 2014, un rapport commandé par l'État sur la médecine de prévention dans les trois fonctions publiques se concluait sur ces mots accablants: « *Après avoir relevé un déficit de connaissance de l'existant, quelle que soit la fonction publique concernée, le rapport constate que les modalités d'organisation de la médecine de prévention se sont construites au fil du temps, sans véritable ligne directrice. Les missions de la médecine de prévention ont été définies en termes très généraux, en dehors de toute analyse des moyens disponibles et des besoins effectifs des agents en matière de santé au travail.* ». On pourrait croire lisant ceci que la médecine de prévention en sortirait revalorisée par une politique volontariste en faveur de la santé des personnels. Les raisons de la pénurie sont en effet connues : elle tient en partie à la dévalorisation de la fonction de médecin et médiennes du travail, qui manque de moyens, est souvent sous pression et subit de ces

Médecine de prévention : victoire pour les personnels des lycées agricoles ligériens

Après une bataille de plus de près de 4 années, les 19 agents des lycées agricoles publics de Laval, Chateau Gontier et Le Mans viennent de recevoir le jugement du tribunal administratif de Nantes. **La Justice a tranché en faveur du droit des agents le 8 juin 2021.** Le Ministère de l'Agriculture, leur employeur doit mettre en place une médecine de prévention (et donc une visite médicale par la médecine du travail pour tous les agents), si il ne s'exécute pas dans les 4 mois **il devra payer une amende de 1000 euros par jour.** De plus, le Ministère de l'agriculture est condamné à une **amende de 2000 euros pour frais de procédure.**

Les bleus de la santé au travail (suite) ***Misère de la médecine de prévention dans les services publics***

faits une crise de vocation. Plutôt que d'agir sur ces causes, les choix politiques qui ont été faits, dans la droite ligne austéritaire, ont pris le pli de ce que nous connaissons trop bien : une gestion de la pénurie par le moins-disant.

Un si discret décret dans l'esprit du temps

Dans un décret du 27 mai 2020 la DGAFP a pris le parti de gérer cette pénurie en « allégeant » le rôle du médecin et médecinne qui, de prévention, est redevenue du travail : ainsi la visite médicale quinquennale est remplacée par une simple visite d'information et de prévention quinquennale, à l'instar du secteur privé, sans évaluation systématique de l'état de santé des agent·s. La mise en place d'équipes dite pluridisciplinaires (infirmier·es...) permet que cette visite ne soit pas nécessairement effectuée par le médecin ou la médecinne du travail. Mais le rapprochement avec le secteur privé s'arrête quand il s'agit des prérogatives contraignantes dont disposent les médecins et médecinnes du secteur privé vis-à-vis des chef·fes de services pour, par exemple, imposer des postes aménagés ou encore fermer le service

pour négligence en matière d'hygiène et de sécurité. Et, en cohérence encore avec le choix d'accroître les pouvoirs localisés, le décret laisse à l'appréciation de chaque administration la détermination des moyens du service de médecine de prévention.

Le rapport de la mission de 2014 se concluait ainsi : « *cette situation s'inscrit (...) dans un contexte démographique médical extrêmement préoccupant qui va se dégrader encore si rien n'est fait concernant les viviers de recrutement.* » Rien n'a été fait, et la suppression des CHSCT dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique va rendre encore plus difficile pour les salarié·es l'accès au droit à être protégé·es et accompagné·es dans leur quotidien de travail. Face à cela, nous défendons dans ce domaine une politique volontariste appuyée sur un véritable travail préventif, d'accompagnement, de conseil des personnels, et permettant plus largement une analyse empirique des évolutions de la santé au travail et de ses symptômes.

Catherine TUCHAIS

Universités d'Été des Mouvements Sociaux

Du 23 au 28 août 2021 (les dates ont changé), se tiendront les Universités d'Été des Mouvements Sociaux à Nantes sur le site de l'école d'architecture principalement et sur celui de la maison des syndicats un peu. Ces universités seront l'occasion de débattre lors d'ateliers ou séminaires des questions sociale, économique, écologique, féministe... Elles permettent à des militant·es, des citoyen·nes de France et d'ailleurs d'échanger sur des propositions pour sortir de ces années néolibérales destructrices d'emplois et de droits, hostiles au salariat, pour mettre en place une réelle transition écologique, pour renforcer les services publics...

La FSU de Loire-Atlantique a fait le choix de s'associer avec les unions départementales CGT et

Solidaires lors d'un atelier de 3 heures pour traiter de la question suivante : comment le syndicalisme de transformation sociale prend-il en considération les questions écologiques et environnementales par rapport à l'emploi ? Au niveau national, dans le cadre du collectif « Plus jamais ça », la FSU nationale sera présente sur une journée entière pour traiter des mesures à porter dans le monde d'après crise sanitaire.

Notre place en tant que FSU de Loire-Atlantique ne se résume pas à notre atelier intersyndical car les militant·es et adhérent·es de la section peuvent s'inscrire dans les débats proposés, aider ponctuellement à l'organisation, participer aux mobilisations prévues pendant cette petite semaine.

Bernard VALIN



3 juin 2021 : AESH en action

La mobilisation du 3 juin dernier était une nouvelle étape pour faire valoir nos revendications autour du métier d'Accompagnant·es d'Elèves en Situation de Handicap. Les AESH, soutenu·es par l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale, se sont mis·es en grève dans toute la France, à l'appel d'une intersyndicale (FSU, CGT, FO, Sud, Sncl, Snalc), suite à un premier rendez-vous le 8 avril 2021, pour une revalorisation des salaires, un statut de la Fonction Publique, de meilleures conditions de gestion, une formation adaptée et pour la fin de la gestion par le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé).

Nos collègues sont déjà largement méprisé·es par l'institution, alors qu'elles et ils représentent 10% du personnels des écoles et établissements : temps incomplet imposé et rémunération en dessous du seuil de pauvreté en moyenne (24h et 760€ par mois



en moyenne), évolution de rémunération de seulement 145€, formation initiale et continue minimale, gestion administrative complexifiée ...

Et ce statut déjà fort précaire, s'est encore fragilisé ces dernières semaines : PIAL et mutualisation modifient temps de travail et affectations, en imposant des avenants de contrats au bon vouloir des IEN ou des coordonnateurs et coordonnatrices de PIAL dégradant fortement le suivi des élèves en situation de handicap et des personnels les accompagnant. Les dysfonctionnements nombreux y sont liés : changement d'affectation en "urgence", absence d'avenants, frais de déplacement, temps de travail, fin des spécialités (collectif, individuel, mutualisé, personnel, enseignant·e). Ce mépris intolérable est également vécu de plein fouet par nos collègues au travers du traitement de leur administration.

Le problème du financement de l'école inclusive et de l'accompagnement est pourtant central et faisait

partie des priorités annoncées du Président de la République et de son Ministre ; malgré cela, aucun signe de leur part concernant les AESH, pourtant si indispensables au bon fonctionnement de nos établissements et écoles pour l'intégration des élèves en situation de handicap !

En Loire Atlantique, une journée de mobilisation réussie

La mobilisation a rassemblé une cinquantaine de collègues, bravant les trombes d'eau pour porter haut et fort leurs revendications. Une délégation, dont la FSU44 faisait partie, a été reçue par le Secrétaire Général et le directeur académique adjoint. Lors de cette audience, les représentant·es de l'intersyndicale ont porté la voix des AESH pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL et la création d'un véritable statut.

Les revendications nationales sont largement ancrées dans la réalité départementale dénoncée et pour lesquels les représentant·es du Ministre dans le département ont déclaré "agir dans un cadre contraint et maintenir l'équilibre entre le budget" et le reste (personnels, élèves, familles). Après interrogation, le Secrétaire Général a assuré que la mise en place départemental du logiciel GANESH (« d'optimisation », qui détermine le nombre d'heures d'accompagnement

en adéquation avec les ressources, au lieu de répondre aux réels besoins) n'aurait pas d'incidences sur les heures de mutualisation maintenue à 6h. La FSU44 sera particulièrement vigilante à ces engagements qui aggraveraient d'autant plus les conditions d'accompagnement pour les élèves et les AESH. Les missions des coordonnateurs et coordonnatrices de PIAL ont également été évoquées. En effet, la gestion du PIAL ne peut se faire en supplément des missions déjà exercées (direction, enseignant·es référent·es...) sans temps supplémentaire et avec la seule « carotte » financière. Les candidat·es à ces missions de coordination sont rares et les changements récurrents (certains PIAL ont déjà vu passer plus de 5 coordonnateurs·trices). Ce sont les personnels AESH et les élèves qui payent le prix fort dans leur quotidien. L'importance du collectif professionnel, absent du temps de travail des AESH (qui pouvaient bénéficier auparavant de partage de pratique), a aussi été dénoncé. Une formation sur le

3 juin 2021 : AESH en action

temps de travail est au cœur de notre revendication d'un statut de la Fonction Publique. De plus, la gestion administrative relève du parcours du combattant, laisse place à l'interprétation de chaque service (SAE, SMPA2E, DIVEL, IEN, coordonnateur, établissement employeur,...) et laisse la voie à des situations de plus en plus difficiles.

L'Éducation Nationale se permet d'être « hors-la-loi » mais, parallèlement, culpabilise les collègues si elles et eux se permettent un temps de réflexion avant de signer un avenant, mettant la pression sur l'absence d'accompagnement des élèves pendant ce temps là. Ce mépris des personnels trouve son paroxysme dans certaines situations : AESH enfermée dans une salle des maîtres-ses car l'avenant n'est pas signé (avec interdiction de poursuivre ses accompagnements) ; envoi rétroactif des avenants de contrat ; passage abrupt d'accompagnement de personnels, d'enseignant-es à des élèves en classe, ou bien de



lycéen·nes à des élèves de maternelle ...

L'Inspecteur d'Académie souhaitait avoir nos retours sur la gestion par l'administration des AESH : nos collègues se sentent considérés-es comme des pions, déplacés sur le grand échiquier des PIAL !

La FSU44 condamne la mise en place à marche forcée des PIAL et dénonce systématiquement les nombreuses dérives qui en découlent : nombre d'heures, nombre d'élèves par AESH, flexibilité, déplacement, formation, coordonnateurs, gestion administrative... Cette nouvelle étape de mobilisation en appelle d'autres pour atteindre nos revendications. Même si le chemin semble long, devant le refus de négociations du Ministre sur ce sujet, la FSU44 poursuivra ce combat avec tous les personnels.

Céline PELLA et Yoann ROUSSEAU

Stage Intersyndical CGT FSU Solidaires de Loire Atlantique, le jeudi 14 octobre 2021 à Nantes **« Formation à la Prévention des violences faites aux femmes dans le travail »**



Depuis plus de vingt ans, les « intersyndicales femmes » nationales nous nourrissent de leur rencontre et de leur contenu toujours riche et d'un grand intérêt. Dans cet esprit, nos organisations CGT, FSU et

Solidaires souhaitent aller plus loin aussi en Loire Atlantique. C'est pourquoi nous vous proposons ce stage de formation pour la première fois. Nous souhaitons être 150, permettre de se rencontrer, femmes et hommes, et de travailler ensemble au-delà de nos mobilisations communes.

Cette journée vous permettra de préciser ce que sont les violences au travail, les formes qu'elles prennent, ce que prévoit la loi, les instruments qui peuvent être mobilisés pour s'y opposer. C'est ce que développera l'AVFT le matin.

Cette journée vous permettra de savoir ce qui est

acquis, même peu ou mal appliqué, et ce qui reste à faire bouger. Elle mettra en valeur l'importance de la sensibilisation et de la formation des acteurs/actrices. Elle explicitera en quoi les violences "conjugales" ont des implications bien concrètes au travail. C'est ce que nous développerons l'après-midi, avec l'apport des syndicats, associations locales et personnes ressources telles que l'inspection du travail, la médecine du travail etc.

Les horaires sont impératifs : 8h30 / 17h00. Le lieu dans Nantes vous sera communiqué ultérieurement.

La Cagette des Terres a accepté de nous nourrir ce jour là pour 8 euros (4€ par stagiaire). Inscrivez vous, n'attendez pas la rentrée et déposez votre demande auprès de votre institut de formation.

Quelle sortie de crise pour les services publics ?

Le programme de stabilité présenté au conseil des ministres du 14 avril dernier est clair : en sortie de crise, un retour à la maîtrise des finances publiques doit être effectué afin d'assurer la soutenabilité de la dette publique. Ce document gouvernemental acte que le monde d'après sera bien identique au monde d'avant. Les effets de la crise sanitaire sont supportés par les services publics et leurs agent-es. Oubliés les premier-es de corvées, les fonctionnaires du secteur hospitalier, tous les personnels exerçant de la maternelle au

lycée, les personnels territoriaux travaillant dans les EPHAD... La maîtrise de la dette signifie en langage courant : moins de fonctionnaires, plus de contractuel·es et de précarité, externalisation des missions, remise en cause des missions, des obligations de services et du statut ... Le néolibéralisme économique dédié aux actionnaires et au CAC40 est responsable de l'augmentation de la pauvreté et de la précarité. Les services publics, eux, en sont les amortisseurs comme ils le sont pour la crise. Qui soigne, qui réanime, qui

guérit dans les hôpitaux ? Qui enseigne, qui éduque, qui accueille, qui nourrit les millions d'élèves de la maternelle à l'université ? Qui permet le versement des allocations, des aides ? Qui est le garant des solidarités, de la protection sociale ? N'en déplaise au président et à son gouvernement, ce sont les agent-es des services publics. Au lieu des leur apporter la reconnaissance nécessaire et l'amélioration de leurs conditions de travail, le gouvernement leur fait subir la loi la plus régressive que nous ayons connue depuis des années, celle dite de transformation de la fonction publique qui nous renvoie à la situation d'avant 1945.

Les services publics sont essentiels à la cohésion sociale. Ils permettent d'assurer, en dehors de la logique de profits, l'accès de chacun·e à des services essentiels. Ils garantissent collectivement des droits dans le respect de l'intérêt général selon le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » : droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux transports, à l'énergie, à la culture, à la prise en charge de la dépendance etc.

A la question du financement des services publics

et de leur coût, le gouvernement ne parle que de contraintes, de poids que les générations futures auront à supporter. Le projet de réforme des retraites est tapi dans l'ombre, attendant que le discours du « on ne peut pas faire autrement » ait suffisamment instillé les pensées.

Il y a d'autres solutions qui elles sont étouffées. En luttant efficacement contre l'évasion fiscale et la fraude sociale, le gouvernement pourrait récupérer plus de 100 milliards d'euro et renforcer les services publics. En réinstaurant l'ISF et en augmentant l'impôt sur la production, d'autres moyens pourraient être redistribués vers les populations les plus précaires. Il s'agit bien d'une question de répartition des richesses et ni le ruissellement ni le « en même temps » y répondent bien au contraire.

Les initiatives pour la défense des services publics et la reconnaissance de tou·tes les agent-es qui y travaillent se poursuivent ces derniers temps : grèves des AESH le 3 juin, des infirmier·es scolaires le 10 juin, journée nationale pour les services publics le 15 juin avec des préavis de grève déposés dans à la Santé et à la Territoriale ... Ces actions doivent s'inscrire dans un cadre intersyndical et dans un temps long. Nous devons aussi avoir l'intelligence de les penser en lien avec tous les autres secteurs et tout·es les autres salarié·es meurtri·es par la crise qui auront besoin que des actions publiques fortes leur permettent de passer le cap, et de se reconstruire. La FSU doit y prendre toute sa place et travailler à des mobilisations pour des Services Publics renforcés sur l'ensemble du territoire.

Bernard VALIN

